



La cérémonie du premier mariage

Catherine Baroin

► To cite this version:

Catherine Baroin. La cérémonie du premier mariage. Cambridge University Press/Editions de la Maison des sciences de l'Homme. Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou : les Daza Kécherda (Niger), Cambridge University Press/Paris: Editions de la Maison des sciences de l'Homme, pp.301-340, 1985, collection "Production pastorale et société". halshs-00772393

HAL Id: halshs-00772393

<https://shs.hal.science/halshs-00772393>

Submitted on 10 Jan 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

II

La cérémonie du premier mariage

Nous avons jusqu'à maintenant mis en évidence le rôle central que joue l'alliance dans la vie économique des Toubou de l'Ayèr. Nous avons montré que, pour chaque mariage, la série des transferts matrimoniaux de bétail aboutit à la formation du troupeau dont vivra le jeune couple, et que de ces transferts dépend la nature des droits qui s'exercent sur le cheptel. Nous avons en outre remarqué que la multiplicité des mariages et des transferts de bétail qui les accompagnent ont pour effet, en raison de l'enchevêtrement des parentèles, d'entraîner pour la société dans son ensemble un flux et reflux constant de dons et contre-dons entre les cellules familiales. Ainsi se trouve créé un système général d'échange de femmes, de bétail et d'entraide que nous pourrions appeler, en bref, « système d'échange général de solidarité ». Le poids de l'alliance dans la vie économique et la position centrale qu'elle occupe dans l'organisation sociale ne sont donc plus à démontrer. Mais son influence ne se limite pas là. Dans la vie sociale aussi, l'alliance joue un rôle de premier plan car le mariage (le premier mariage essentiellement) donne lieu à une cérémonie très importante. C'est de loin l'événement social le plus marquant de la vie quotidienne. Nous décrirons donc, dans ce chapitre, la cérémonie du premier mariage dont nous soulignerons à la fois l'importance sociale et l'importance économique. Elle rassemble en effet un très grand nombre de personnes et elle est l'occasion de très fortes dépenses.

La cérémonie du mariage a presque toujours lieu à la saison des pluies, pour des raisons d'ordre pratique essentiellement. En effet, la saison des pluies est le seul moment de l'année où les soins de l'élevage laissent aux Toubou de l'Ayèr une relative liberté. Il n'est plus nécessaire, pour une brève période, d'abreuver les vaches qui vont boire

d'elles-mêmes aux mares temporaires qui se sont formées pour un mois ou deux, selon la pluviosité de l'année, au fond des cuvettes argileuses de la région. Les hommes, eux aussi, puisent l'eau dont ils ont besoin dans ces mares temporaires, ce qui est beaucoup plus facile et moins fatigant que de la tirer du puits. La saison des pluies est aussi le moment de l'année où le lait des vaches est le plus abondant. Cette abondance relative et cette facilitation de l'existence sont propices aux grands rassemblements humains qu'occasionnent les cérémonies du mariage. En 1972 (année de sécheresse où, néanmoins, la région de l'enquête fut relativement épargnée) les mariages en Ayèr s'échelonnèrent de la fin juin au début septembre, la majorité d'entre eux ayant eu lieu en août. Il ne semble pas qu'il y ait une préférence particulière pour le jour de la cérémonie, qui est choisi par le père de la jeune fille. Elle peut avoir lieu un dimanche, un mardi ou un vendredi par exemple.

Les préparatifs du mariage

La cérémonie est l'occasion de divers préparatifs qui s'échelonnent sur les trois mois qui précèdent la date du mariage. Il s'agit, essentiellement, d'importants achats qui sont répartis entre les deux familles, ainsi que d'une cérémonie préliminaire qui n'a rien d'islamique. Celle-ci se passe dans le campement de la jeune fille, au moment où les parentes du garçon y apportent le mil acheté pour le mariage. Elle a lieu au plus tard huit jours avant la cérémonie.

Les achats

Des achats complémentaires sont effectués d'un côté par le jeune homme ou ses parents, de l'autre par les parents de la jeune fille. Quand la totalité de la compensation matrimoniale a été versée et que le père de la jeune fille est décidé à ce que la cérémonie ait lieu prochainement (il peut en effet préférer reculer l'événement de plusieurs mois, voire d'un an après la fin des paiements de mariage), les parents du garçon manifestent leur intention d'aller au marché se procurer le mil du mariage. Sur l'avis favorable du père de la jeune fille, ils mettent à exécution ce projet. Le marché fréquenté est presque toujours celui de Nguru dans le nord de la Nigéria (carte 1) parce que les prix des denrées y sont plus bas que sur les marchés du Niger, tandis que les animaux s'y vendent à meilleur compte. Le fiancé et ses parents y font les derniers achats néces-

La cérémonie du premier mariage

saires à la cérémonie préliminaire et à la cérémonie du mariage. Ils reviennent avec des quantités très importantes de nourriture : 2 ou 3 charges de chameau de mil, soit 4 ou 6 sacs de 50 kg, 1 à 3 sacs de sucre de 50 kg (parfois jusqu'à 5 ou 6 sacs) et la quantité correspondante de thé, qui varie d'une dizaine de *wogga* jusqu'à deux caisses entières, soit 40 *wogga* ou plus, puisqu'une petite caisse de thé équivaut à 20 *wogga*. Rappelons que, pour faire le thé, les Daza de l'Ayèr utilisent un volume de thé pour deux de sucre, et que le *wogge* (pl. *wogga*) est une mesure de thé qui correspond à 60 petits verres, et qui équivaut à 1 *sande* dans le calcul des paiements de mariage. Outre ces denrées alimentaires, le futur marié ou ses parents rapportent du marché tous les ustensiles de cuisine nécessaires à la femme daza en double exemplaire, à savoir 2 louches, 2 ou 4 cuillers, 2 corbeilles (*juba*), 2 ou 4 vans, 2 canaris, 2 pots de terre servant à cuire le mil, 2 grands bols en émail dans lesquels la nourriture est servie, et 10 cuvettes en émail. Ces articles sont fournis en double exemplaire parce que, le jour du mariage, les femmes présentes en prennent la moitié. Il n'y a pas de partage. C'est la première qui se saisit d'un ustensile qui le garde, l'autre revenant à la mariée. En plus de la batterie de cuisine, c'est la parenté du garçon qui procure à la mariée les vêtements neufs, achetés au marché, qu'elle revêt lors de la cérémonie (robe, jupe, foulard et chaussures), ainsi que les articles nécessaires à sa toilette. Ces derniers, comme les ustensiles de cuisine, sont fournis en double (2 miroirs, 4 bracelets noirs, 10 grandes épingles à nourrice dont les femmes se parent l'arrière de la tête, en travers des deux grosses nattes médianes ; 2 nécessaires au maquillage des yeux comprenant l'étui à antimoine et le bâtonnet qui sert à l'appliquer). Les parents du jeune homme achètent aussi une grande quantité de parfums. Les parfums utilisés par les femmes daza sont des plantes séchées vendues au marché qu'elles pilent et emploient avec un savoir-faire que leur envient les femmes aza. Ces parfums sont achetés soit en petites quantités, soit dans le cas de mariages en quantités plus importantes. L'unité de mesure et de transport est alors le *kuro*, peau de chèvre tannée, rouge, pliée en long et cousue sur les bords. Sa contenance est de 5 litres environ. Elle est remplie de ces plantes séchées et on ne la découpe que pour la cérémonie préliminaire au mariage, qui a lieu dans le campement de la jeune fille. La quantité de parfums achetée dépend de la richesse des protagonistes. La norme semble se situer, pour un premier mariage, autour de 4 *kura* (pl. de *kuro*) de parfums, l'un contenant du *šawe*, un autre du *musaoli* et du *labana*, le troisième du *beši* et du *kimpi*, et le dernier des parfums divers (*sura*). Le mot *suru* (pl. *sura*) est un terme générique qui désigne tous les parfums quels qu'ils soient. Les autres

termes désignent des plantes précises que je n'ai pu identifier. D'autres produits de beauté seront également achetés, en moins grande quantité, tels que par exemple 2 boîtes de gomme (*nugow*), 2 boîtes de *grummul* et 2 pots de pommade (*maagemi*). D'autres articles peuvent s'ajouter à la liste des achats, qui seront destinés à la tente nuptiale. Il s'agit par exemple d'une partie des 20 ou 30 cuvettes en émail blanches qui sont accrochées par rangées, en guise de décoration, au panneau de cuir suspendu au fond de la tente (*yirumpu*). Ce peut être aussi la cantine en métal (*sunnugu*) fermée d'un cadenas où le mari entreposera ses objets de valeur, ou encore le *kulofu*, grande peau de vache placée entre l'armature de la tente et les nattes, au-dessus du lit ou sur le côté pour abriter celui-ci, selon le cas, de la pluie ou du vent. Cet article, lui aussi, peut être fourni par la famille de la mariée. Il est d'ailleurs préférable, quand c'est possible, d'en avoir deux, car le confort obtenu est alors bien meilleur. Les parents du jeune homme procurent également, le cas échéant, le *delay* qui recouvrira le lit. Le *delay*, formé de 6 peaux de chèvre cousues ensemble, est utilisé comme tapis chez soi ou en voyage. Comme le *kulofu*, il peut être fourni aussi par la famille de la jeune fille. D'autres articles mineurs, pour la tente, sont encore apportés par le futur marié et ses parents. Ce sont une couverture de laine, deux nattes de sol et le morceau de cuir rouge qui servira à ourler le *kofur waodi*, grande natte posée sur une armature de gaulettes constituant le lit. Outre cette longue série de denrées et d'objets divers, le jeune homme et sa famille se feront apprécier s'ils achètent des ingrédients pour agrémenter la sauce du mil le jour de la cérémonie : tomate séchée, oignon et piment. Ces produits sont normalement peu utilisés par les Daza qui accompagnent plus souvent leur plat de mil de lait ou de beurre, ou de sauces préparées avec des plantes de la brousse à la saison des pluies. Pour la sauce du mil et pour la toilette de la mariée (voir plus bas), le jeune homme sera bienvenu à se procurer quelques litres de beurre fondu (*mpi*) qu'il obtiendra à meilleur compte en brousse qu'au marché. Dans cette région, ce sont le plus souvent les Peul qui ont un ou deux litres de beurre en surplus, qu'ils acceptent de vendre. Les Daza quant à eux en produisent moins et acceptent rarement de s'en défaire, car ils utilisent tout, soit pour la sauce du mil, soit pour se lisser les cheveux (pour les femmes). Ils peuvent en donner une bouteille, mais refusent de le vendre. Enfin le futur marié achète éventuellement quelques Thalers de Marie-Thérèse qu'il fera fondre par un forgeron pour fabriquer les deux bracelets d'argent traditionnels (*tèša*) ou les deux hautes chevillères d'argent ciselé (*mèra*) portées par les femmes, jamais par les jeunes filles. Par ailleurs, il devra également se procurer les quatre nattes

La cérémonie du premier mariage

neuves qui recouvriront la tente nuptiale ainsi que tous les éléments de l'armature : 30 poteaux (*šinnea*), 6 longues perches (*èrèa*) placées horizontalement sur les trois rangs de poteaux, 80 à 100 nervures séchées de feuilles de palmiers-doums (*èrkèna*) placées en travers sur les perches et trois cordes de montage pour fixer l'ensemble. Mais il est rare que ces articles, sauf parfois les nervures de doum, soient achetés au marché. Les poteaux et les perches sont fabriqués par les femmes daza elles-mêmes ou leurs esclaves si elles en ont, les *èrkèna* peuvent être coupés par le futur marié dans les bosquets de doum de la zone sédentaire au sud, ou achetés aux Aza ainsi que les nattes. Les femmes aza sont les seules à tresser les nattes de doum qui recouvrent les tentes. Il serait honteux pour une femme téda ou daza de se livrer à un tel travail que, de toute façon, elle ne saurait pas faire. Si un lien de dépendance lie un groupe aza à la famille du futur marié, ce dernier pourra obtenir les nattes gratuitement ou presque. Les nattes peuvent aussi lui être données par quelques parentes. Bien souvent, c'est la mère du fiancé qui s'occupe de rassembler les divers éléments de la tente.

En résumé, les articles qui, indépendamment de la compensation matrimoniale, doivent être fournis par le futur marié et ses parents pour la cérémonie du mariage sont donc, essentiellement, les suivants :

- du mil, du thé, du sucre et des parfums pour la cérémonie préliminaire (voir plus bas),
- du mil, du thé et du sucre pour nourrir la foule des parents et amis qui viennent le jour du mariage. Comme ce dernier se passe dans le campement de la jeune fille, les parents de celle-ci apportent eux aussi, dans ce domaine, une contribution importante (complément de nourriture et de viande principalement),
- la tente nuptiale (nattes et armatures),
- les ustensiles de cuisine et les vêtements de la jeune mariée.

Les deux premières contributions sont en rapport avec l'aspect public de la cérémonie (nécessité de régaler les invités), les deux autres au contraire sont un don personnel à la jeune épousée, car la tente et les ustensiles de cuisine deviennent les biens personnels et inaliénables de la jeune femme. Elle les conservera même en cas de divorce. Ces objets en même temps sont le signe de son nouveau statut, car les jeunes filles ne possèdent ni tente ni ustensiles de cuisine. La tente, surtout, est le symbole du mariage. Pour signifier qu'une jeune fille n'est pas encore mariée, ne dit-on pas en effet *yage danné*, « elle n'a pas de tente » ? (de *yage*, la tente et *danné*, elle n'a pas). De plus « monter sa tente » (*yage*

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

dompo, « ils ont monté leur tente ») est synonyme de se marier, comme en tamasheq (Casajus, 1979, p. 33). La tente n'est pas seulement le symbole du mariage. Elle renvoie à un devoir de l'épouse, celui d'héberger son mari. De même la batterie de cuisine renvoie à cet autre devoir conjugal de la femme, celui de préparer les repas de son mari. En somme, c'est donc grâce à des dons de la famille de son conjoint que la nouvelle mariée pourra remplir ses fonctions d'épouse. Mais les devoirs de l'épouse ne sont pas les seuls à être contenus, symboliquement, dans les achats du futur marié et de ses parents. Les devoirs du mari le sont aussi puisqu'il fournit d'une part le mil du mariage, ce qui renvoie sur le plan symbolique à la fonction du mari d'approvisionner la tente conjugale, et d'autre part les vêtements neufs de la mariée, ce qui correspond à cet autre devoir de l'époux, celui de vêtir sa femme. Les achats spécifiquement réalisés par le futur marié et ses parents préfigurent donc les devoirs des deux conjoints.

Pour effectuer tous ces achats, le futur marié doit vendre un nombre important d'animaux. A titre d'exemple voici les opérations effectuées pour un mariage entre riches familles ayant eu lieu en 1972.

Les animaux vendus étaient les suivants :

1 chamelle	25 000 CFA
1 chamelle	25 000 CFA
1 vache	20 000 CFA
1 vache	15 000 CFA
1 chameau	40 000 CFA
1 chameau	11 000 CFA
6 animaux	136 000 CFA

Avec l'argent obtenu, le futur marié a acheté (budget approximatif) :

2 caisses 1/2 de thé	35 000 CFA
15 sacs de sucre*	61 000 CFA
6 sacs de mil	18 000 CFA
des parfums	2 500 CFA
des cuvettes en émail	3 500 CFA
des ustensiles de cuisine	4 500 CFA
1 <i>kulofu</i>	6 000 CFA
les vêtements neufs de la mariée	2 500 CFA
des bricoles diverses (<i>ɳamaɳama</i>)	3 000 CFA
	136 000 CFA

* Une partie du sucre ayant été consommée avant la cérémonie, le futur marié a dû partir en racheter à plusieurs reprises.

La cérémonie du premier mariage

Un autre garçon, marié deux ans plus tôt, avait vendu pour la cérémonie du mariage :

- 2 chamelles de 3 et 5ans
- 1 vache de 2 ans
- 2 vaches de 5 et 6 ans
- 2 jeunes chamelles
- 1 chamelle de 6 ans
- 1 veau d'1 an
- 1 chamelon d'1 an

soit au total 10 animaux, jeunes pour la plupart.

Il avait acheté avec l'argent obtenu :

- 4 sacs de mil
- 5 sacs de sucre
- 1 caisse de thé
- les 4 nattes de la tente
- 1 cantine
- 1 couverture
- des parfums
- les vêtements neufs de la mariée
- des récipients en émail
- divers ustensiles de cuisine

(le détail du budget n'a pas été précisé par l'informateur).

On constate, entre ces deux exemples, des écarts considérables dans les quantités de denrées achetées. Celles de mil, de thé et de sucre sont les plus révélatrices, car ce sont elles qui grèvent le plus lourdement le budget. Ces différences correspondent au fait qu'il existe, en Ayèr, des mariages riches et des mariages pauvres. Les familles les plus aisées ont tendance à s'allier entre elles, car la compensation matrimoniale est plus élevée pour une jeune fille dont les parents sont nombreux et fortunés. Mais ceci n'entraîne pas pour autant la formation de strates sociales véritables. La raison en est double. Tout d'abord la richesse est aléatoire dans ces zones d'élevage en marge du désert, où chacun est à la merci des sécheresses et des vols de bétail. En second lieu, les alliances contractées entre familles d'égale richesse sont fréquemment rompues par la suite, lorsque le couple est mal assorti. Nous avons souligné la faible stabilité de ces premières unions. Ce sont alors des facteurs personnels qui, davantage, président au choix du nouveau conjoint et les considérations économiques assez souvent passent au second plan.

Quoi qu'il en soit, même dans le cas des familles les moins riches, les

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

achats effectués pour la cérémonie du premier mariage représentent toujours des dépenses énormes, surtout si on les rapporte à l'austérité de la vie quotidienne des Toubou de l'Ayèr. Le premier mariage est une grande fête, dont le faste marque une rupture complète avec la vie de tous les jours. Tous les articles et produits nécessaires à la cérémonie supposent des transactions (vente de bétail et achats sur le marché) d'une ampleur inhabituelle. Aussi se font-elles souvent en plusieurs fois. Elles nécessitent la mobilisation d'une petite équipe de deux ou trois personnes au minimum, qui conduisent les bêtes à vendre au marché, effectuent les achats et le chargement des produits rapportés à dos de chameau. Ces opérations prennent beaucoup de temps, car il faut un mois au minimum pour un seul voyage, souvent plus.

Tandis que le jeune homme et ses parents sont ainsi occupés, les parents de la jeune fille eux aussi, de leur côté, effectuent les achats qui leur incombent. Ils se rendent pour cela au même marché, celui de Nguru en Nigéria. Ils peuvent partir vers le même moment, ou bien quelques semaines plus tard. Éventuellement, ils sont accompagnés du futur marié qui fait pour son compte des emplettes de dernière minute, telles qu'un supplément de mil, de thé et de sucre si une trop grande partie de ce qu'il avait préalablement rapporté a été consommé avant le mariage. C'est au père de la future mariée que revient la responsabilité des opérations ; la jeune fille elle-même n'y est pas mêlée. Dans le cas d'un riche mariage observé en 1972 à Droua, ce sont 8 jeunes parents de la mariée qui sont ainsi partis au marché. Quelques-uns d'entre eux étaient les mandataires du père de la mariée, les autres allaient acheter pour leur compte un appoint de mil, de thé et de sucre afin de mieux honorer leurs hôtes le jour du mariage. L'essentiel du mil, du thé et du sucre consommés lors de la cérémonie sont en effet fournis par la famille du garçon.

Les achats effectués au marché par les parents de la jeune fille sont moindres que ceux auxquels se livrent les parents du garçon, parce que ce n'est pas au marché que s'obtiennent les articles qui forment la contribution essentielle de la famille de la mariée, à savoir le lit de la tente nuptiale et la monture du marié. Mais voyons tout d'abord quels sont les produits rapportés du marché.

Comme à l'ordinaire, le père de la jeune fille achète les denrées répondant aux besoins propres de sa tente : mil, thé et sucre, un peu de parfum ou de piment par exemple, quelques objets divers. Pour le mariage proprement dit, il achète en outre une quantité importante de vaisselle : 10 à 40 cuvettes en émail blanches et une douzaine de grands bols en émail. La majeure partie des cuvettes sert à décorer le fond de la

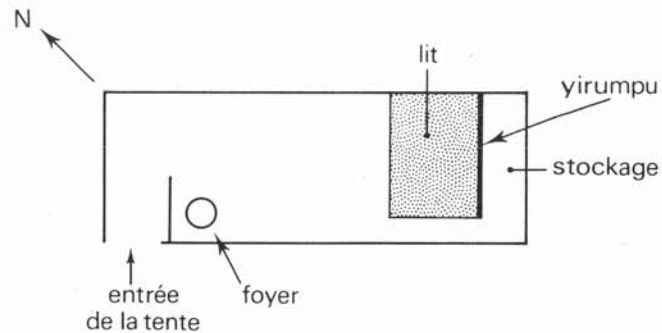
La cérémonie du premier mariage

tente nuptiale, tandis que le reste et les bols sont distribués aux invités. Un parent ou une parente proche du jeune marié, son frère ou sa soeur par exemple, recevra 10 cuvettes blanches et 6 bols. Le père de la jeune fille achète aussi, en accord avec les parents du garçon, ceux des articles que ces derniers n'apporteront pas. Les deux familles se concertent pour se répartir ces objets. Si l'une peut se procurer facilement la peau de vache (*kulofu*), l'autre achètera la cantine (*sunngu*) et le tapis en peau de chèvre (*delay*) par exemple. Chacun des deux groupes achète des cuvettes et des bols en émail, mais c'est la famille du garçon qui achète ceux de ces objets qui serviront d'ustensiles de cuisine à la mariée, tandis que les parents de cette dernière lui procurent les cuvettes blanches qui décoreront sa tente. Le père de la jeune fille achète en outre, le cas échéant, une ou deux nattes de sol complémentaires pour la tente nuptiale, un *oru*, sac de voyage en cuir que l'on suspend à la selle du chameau, plus étroit et plus haut que le *malamala*, et un *odru*, sorte de coussin en cuir bourré et dur, utilisé comme accoudoir et comme oreiller (voir figure 7).

Indépendamment de ce qui est acheté au marché, la contribution essentielle de la famille de la mariée, avons-nous dit, consiste en deux groupes d'objets : d'une part le lit et toutes les pièces qui s'y rapportent, d'autre part la monture du marié et le nécessaire au voyage.

Pour le lit, les parents de la mariée doivent fournir les articles suivants :

- les piquets du lit, fourches de bois plantées dans le sol qui, supportant l'armature, maintiennent le lit à une vingtaine de centimètres au-dessus du sol ;
- les gaulettes en racine de *tehi* (*Acacia raddiana*) qui, posées et nouées sur les piquets, servent d'armature ;
- les cordelettes servant à fixer l'armature aux piquets ;
- le *kofur waodi*, grande natte en tiges de *gĩsi* (*Panicum turgidum*) placée sur l'armature. Elle est formée de ces tiges végétales droites et minces (3 ou 4 mm de diamètre) séchées, disposées parallèlement et assemblées par un laçage de fines lanières de cuir. La bande de cuir rouge qui borde le *kofur* a été procurée par la famille du marié. Le *kofur waodi* sera la propriété personnelle de la femme mariée. Il a la dimension du lit : 1,5 × 2 m environ.
- le *yirumpu*, grande pièce de cuir suspendue verticalement sur toute la hauteur de la tente et la longueur du lit. Elle cache le fond de la tente en séparant le côté réception d'un étroit espace réservé au stockage, comme le montre le schéma suivant :



62. Plan de la tente

L'espace réservé au stockage s'appelle *lahard(o)-ma*, « à l'est du *lahar* ».

Les parents de la jeune fille fournissent en outre :

- le *lahar*, élément décoratif fixé au *yirumpu*. Il est formé de trois pièces de cuir sur lesquelles sont cousus des cauris formant des dessins géométriques (voir photo 30) ;
- les 20 ou 30 cuvettes blanches mentionnées plus haut qui, suspendues en 2 ou 3 rangées au *yirumpu*, décorent le fond de la tente, encadrées par le *lahar* (voir photo 26).

La plupart de ces objets ne sont pas achetés au marché. Ils sont confectionnés par les femmes téda et daza, en travail collectif dans le cas du *kofur*. Les gaulettes en racine de *tehi* sont déterrées et écorcées par les esclaves si l'on en a. Certains articles sont achetés en brousse, tel le *yirumpu* qui est fabriqué par les artisans aza. Le *lahar* bien souvent est celui de la mère de la mariée, qui en fait don à sa fille lors de son mariage. Si le *lahar* de la mère a déjà été donné à une fille précédemment mariée, la mère en confectionne un nouveau. Elle se procure les cauris soit en vrac sur les marchés de Nigéria (il en faut alors 4 mesures à 125 francs CFA l'une), soit à l'unité auprès de vieilles femmes de la région de Gouré, qui les vendent 5 francs CFA pièce. C'est la mère de la mariée qui s'occupe, de façon générale, de rassembler tous les éléments constitutifs du lit et de sa décoration. Il est fréquent d'ailleurs que tout ne soit pas prêt pour le jour de la cérémonie. Les articles qui manquent sont alors rassemblés ou fabriqués après le mariage, et au plus tard deux ou trois ans après, car tout doit être terminé pour le moment où la jeune femme quittera le campement de ses parents pour suivre son mari dans sa nouvelle résidence. Outre cette série d'objets, la mère de la future

La cérémonie du premier mariage

mariée procure à sa fille un article dont elle se séparera rarement. C'est le *kofur cey* ou petit *kofur*. Celui-ci est fabriqué sur le même modèle que le grand *kofur* (voir plus haut) mais il est de taille plus réduite : 1 × 0,6 m environ. C'est la natte de sol de la femme daza, objet éminemment féminin par opposition aux nattes de doum achetées au marché sur lesquelles s'asseyent les hommes. Une femme peut s'asseoir ou se coucher sur une natte de doum, mais un homme se couvrirait de honte s'il s'asseyait sur un *kofur cey*. C'est sur ce *kofur* que la femme s'installe pour vaquer à ses divers travaux ménagers, faire la prière, la sieste, recevoir des invités, préparer le thé ou la nourriture, etc. Sur son petit *kofur*, elle est à sa place, elle se sent chez elle. Elle l'emporte avec elle si elle part en voyage. De tous les objets usuels qui l'entourent, c'est un de ceux qui lui sont le plus quotidiennement associés.

Il est remarquable de constater que, si c'est la famille du mari qui apporte à la jeune mariée sa tente et ses ustensiles de cuisine, ce sont néanmoins ses propres parents qui lui procurent les éléments en quelque sorte les plus intimes de sa nouvelle vie : le lit et les objets qui s'y rapportent. Peut-on considérer que cette répartition des contributions est dictée par une certaine forme de pudeur ? C'est la mère de la mariée, dont la relation avec sa fille est caractérisée par une grande intimité, qui lui procure son lit nuptial.

La monture du marié et son équipement de voyage est la seconde contribution importante attendue de la famille de la jeune fille. Ces cadeaux sont faits par le futur beau-père à son futur gendre, généralement assez longtemps avant le mariage et avant même que la compensation matrimoniale ne soit totalement versée. Il lui donne un chameau de selle adulte et tout le nécessaire au voyage, c'est-à-dire :

- le caveçon (*kezi*),
- la selle (*tirke*),
- le *sugumpu*, sac de voyage de style fourre-tout, en cuir,
- le *malamala*, grand et beau sac de voyage décoré de bandes de cuir rouges qui claquent au vent,
- le tapis de selle (*kelim*),
- le *geder*, récipient de métal pourvu d'une anse, qui sert à cuisiner en voyage,
- la couverture de laine (*jerdi*),
- le plateau à thé (*safara*),
- 2 petits verres à thé (*foḡala*, sing. *foḡal*),
- 2 théières en émail (*barana*, sing. *baran*),
- une bouilloire (*sakan*),

- le tapis en peau de chèvre (*delay*),
- le fouet (*anjkweli*).

Cette liste très exhaustive est un modèle auquel on se conforme plus ou moins. Il arrive que certains articles ne soient pas remis au jeune homme. Le tapis en peau de chèvre (*delay*) peut remplacer le tapis de selle (*kelim*) par exemple, et quelque autre objet ne pas être donné.

C'est donc le beau-père qui, en donnant à son futur gendre son chameau de selle et l'équipement de voyage, lui permet d'assumer sa fonction de voyageur. Or nous avons remarqué, en étudiant la distribution des tâches au sein de la famille nucléaire, que les travaux masculins amènent l'homme à s'éloigner de son foyer, tandis qu'au contraire les besognes féminines cantonnent la femme dans le voisinage de sa tente. Le voyage est donc une activité proprement masculine, même s'il arrive aussi aux femmes de voyager, à une moindre échelle ⁸⁶. Il n'est pas vain de constater que c'est du père de sa femme que le jeune marié reçoit ses attributs masculins alors que, symétriquement, c'est de la famille de son mari que la jeune épouse reçoit sa tente, symbole de son nouveau statut. On peut considérer qu'il y a équivalence symbolique entre ces deux cadeaux.

En dehors de cet échange, la complémentarité des rôles des deux familles est manifeste mais n'a pas pour autant un caractère absolu. On m'a cité le cas d'un mariage où c'est de la famille du mari que provenait le lit nuptial, donné par la mère du jeune homme. De même certains éléments de la tente nuptiale peuvent être confectionnés par des parentes de la mariée, tels que les poteaux et d'autres pièces de l'armature. Mais ce sera toujours l'autre famille, celle du mari, qui apportera les nattes.

Quelle que soit la nature exacte de la répartition qui se fait entre les deux groupes, les dépenses qu'entraîne la cérémonie du premier mariage sont toujours, des deux côtés, considérables. C'est le fait important à retenir. Elles nécessitent des démarches et des préparatifs qui débutent plusieurs mois avant la cérémonie. Nous pouvons maintenant examiner en quoi consiste la cérémonie préliminaire au mariage annoncée au début de ce chapitre.

La cérémonie préliminaire

Quand le groupe des parents du garçon est revenu du marché avec tous

86. Les Toubou de l'Ayèr m'ont souvent fait cette remarque que je ne devais pas être une femme, mais un homme, pour être partie comme je l'avais fait, toute seule, si loin de chez moi.

La cérémonie du premier mariage

ses achats, souvent avant même que les parents de la jeune fille n'y soient partis à leur tour, la nouvelle de leur arrivée se répand vite. On sait que le mil du mariage est là et, dans le campement de la mariée, on se prépare pour la cérémonie préliminaire. Celle-ci a lieu de 2 mois à 8 jours avant le mariage lui-même.

Quelques femmes peules de campements proches se rendent chez le père de la mariée. Ce sont « ses Peul » (*filata sena*), c'est-à-dire des Peul qui vivent sous sa protection et qui, notamment, ont adopté ses marques de bétail en prévention du vol. Ces femmes peules aideront à piler le mil pour le jour de la cérémonie. Par ailleurs de nombreuses vieilles femmes, parentes de la future mariée, choisissent ce moment pour venir en visite, et toutes ces femmes passent des heures, des journées entières à se refaire mutuellement leurs coiffures. Les coiffures des femmes toubou de l'Ayèr en effet, formées de fines tresses juxtaposées, sont extrêmement longues à réaliser et ne sont refaites normalement qu'une fois par mois environ. Nouvellement tressées, les nattes ont un gonflant jugé très esthétique, qui disparaît progressivement par la suite.

A mesure qu'une journée se passe, puis l'autre, l'excitation et la tension montent chez les femmes. Que se passe-t-il ? Elles attendent les parentes du garçon, qui doivent apporter de leur campement, à dos de chameau, le mil du mariage ainsi que les parfums, du thé et du sucre et les ustensiles de cuisine achetés au marché. Ici, chez la jeune fille, les femmes doivent mettre un point d'honneur à ne pas se laisser surprendre par l'arrivée de cette petite caravane qu'elles doivent, dans un premier geste, repousser à coups de gourdins. Aussi sont-elles toutes sur le qui-vive et, dès qu'un chamelier se profile à l'horizon, elles saisissent leur fouet ou leur bâton pour l'accueillir dignement. Ceci donne parfois lieu à de fausses alertes, et des youyous peuvent être poussés à tort, pour un voyageur sans rapport avec l'événement attendu. Enfin la caravane arrive, souvent de nuit pour surprendre le campement endormi, mais l'alerte est néanmoins donnée à temps pour que les arrivantes soient repoussées de quelques coups de fouets et de bâtons. On prend garde à ne taper que les montures, mais le simulacre de combat peut donner lieu à quelques incidents : quelques bons coups de bâton sont bel et bien échangés, des femmes se fâchent et commencent à se quereller, un chameau effrayé s'enfuit en brousse, laissant tomber toute sa charge ; un pot se casse. On regrette alors cette perte, on se réconcilie et toutes entrent dans le campement avec le chargement apporté. Aussitôt, les théières sont sorties, la braise activée pour préparer le thé en l'honneur des arrivantes. Le père de la future mariée tue deux chèvres pour ses hôtes. Autour du thé, les langues vont bon train, les nouvelles

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

s'échangent, les détails du combat simulé sont longuement commentés. Les femmes qui sont venues du campement du garçon sont des parentes du futur marié, qui vivent au même puits que lui ou à des puits voisins. Sa mère est là notamment. Mais il n'y a parmi elles aucune jeune fille. Les femmes âgées ne participent pas non plus à l'expédition. Dans le campement d'accueil, les femmes âgées par contre prennent part à ces réjouissances, mais non pas les jeunes filles qui restent à l'écart et parmi elles au premier chef, bien entendu, la future mariée elle-même ! De toute façon les jeunes filles ne sont pas admises à boire le thé. Seules les femmes mariées peuvent se le permettre. On boit donc le thé, on bavarde, on se repose, et quand le moment le plus chaud de la journée est passé, on commence à préparer des boules de farine de mil sucrées que consommeront toutes les femmes du campement de la jeune fille, des plus vieilles grands-mères aux plus jeunes bébés. Cette distribution de boules de mil, qui peut être interprétée comme un rite de fécondité, n'a rien d'islamique. Elle ne se rencontre, à ma connaissance, chez aucune population voisine. Seuls les Aza de la région, qui se rattachent culturellement aux Toubou de l'Ayèr, la pratiquent également. Aucun auteur n'ayant mentionné ce rite chez d'autres groupes téda ou daza, je ne puis dire s'il s'agit d'une coutume particulière aux Toubou de l'Ayèr



25. Mariage aza : préparation des boules de mil pour la cérémonie préliminaire

La cérémonie du premier mariage

ou au contraire plus générale. Les bagages apportés la veille ou dans la nuit ont été déballés. Un homme désigné par le père de la future mariée ouvre le premier sac de mil et en prend 12 mesures pour lui. Ensuite la quantité de mil nécessaire à la confection des boules est retirée du sac, pilée (*furuzu*), lavée ou tamisée et pilée à nouveau. Après avoir éventuellement asséché la farine obtenue sur le feu, on la verse dans un grand récipient. On y ajoute un grand bol de sucre en poudre ou du lait très sucré que l'on a fait bouillir puis refroidir. On mélange cette mixture en y ajoutant un litre de beurre fondu (*mpi*). La pâte obtenue est malaxée et formée en boules assez grosses d'une dizaine de centimètres de diamètre (photo 25). Une boule est préparée pour chaque personne de sexe féminin du campement de la future mariée, des nouveau-nées aux plus âgées. Chaque femme prend une boule pour elle-même, plus autant d'autres qu'elle a de filles. Chacune consommera sa boule par la suite. Aux trop jeunes fillettes, la mère se contentera de glisser un morceau de boule dans la bouche.

Ce rite n'est pratiqué que pour les mariages de jeunes filles, il n'est pas répété lors des mariages ultérieurs. Il n'est pas réalisé non plus dans le cas d'un mariage-don (jeune fille donnée en cadeau (*sadaga*) à un *maallem*), probablement parce que les *maallaa* sont hostiles à ces pratiques non islamiques. Les mariages-dons donnent lieu à des cérémonies d'un style tout différent de la cérémonie de mariage la plus courante, qui est décrite ici. Ce sont des cérémonies beaucoup plus austères, marquées par un grand nombre de prières et peu de réjouissances.

Outre les boules de farine, des parfums sont distribués aux mêmes femmes. Les peaux de chèvres (*kura*) emplies de parfums sont décousues et leur contenu disposé par petits tas d'une petite poignée sur une grande natte. Chacune des femmes du campement prend un petit tas du genre de parfum qu'elle préfère. Le reste est gardé pour le jour du mariage. Après ces deux distributions, les parentes du fiancé retournent dans leur campement, laissant sur place tout ce qu'elles ont apporté. C'est la fin de la cérémonie préliminaire qui, nous le voyons, se caractérise par deux traits essentiels, celui de n'être pas islamique, et celui d'être exclusivement féminine. L'alliance de ces deux caractéristiques a été soulignée pour d'autres rites, ceux de la naissance et de l'imposition du nom chez les Aza de la même région (Baroin et Le Cœur, 1974). Par la suite, j'ai constaté que ces rites de naissance s'observent aussi chez les Têda et Daza de l'Ayèr. Il semble donc que les femmes, moins profondément islamisées que les hommes, conservent plus volontiers des rites anciens, probablement antérieurs à l'Islam. C'est après cette cérémonie prélimi-

naire qu'ont lieu les derniers préparatifs en vue de la cérémonie du mariage proprement dite.

Les derniers préparatifs

Après la cérémonie préliminaire, les derniers préparatifs du mariage se poursuivent. Chaque jour les femmes du campement de la jeune fille et des femmes peules venues en renfort pilent une partie du mil du mariage, dont la farine doit être particulièrement blanche et fine. Ce mil est pilé dans des mortiers de bois (*konosa*, sing. *konoso*), la farine est lavée puis mise à sécher et blanchir sur de grandes nattes le long des tentes. Elle est ensuite pilée à nouveau. Pour les occasions ordinaires, on préfère moudre le mil à la meule dormante, ce qui est plus rapide et demande moins de travail.

L'emplacement du campement de la jeune fille, où le mariage doit avoir lieu, ne doit pas être trop pollué par les excréments des animaux accumulés jour après jour. A cette fin, le campement est déplacé quelque temps avant le mariage, un mois ou deux environ. Le nouvel emplacement est choisi par les femmes en fonction de la cérémonie à venir : proximité du puits car il faudra chercher beaucoup d'eau pour les invités, propreté, présence d'arbres fournissant une ombre suffisamment épaisse pour que les femmes qui pilent le mil puissent travailler dans de bonnes conditions.

Au plus tard un mois avant le mariage, les parents de la mariée partent au marché effectuer les derniers achats (voir plus haut). Quand tous les achats ont été faits de part et d'autre, que tous sont revenus du marché, la cérémonie n'est plus bien loin. La date précise en a été fixée par le père de la jeune fille, qui part faire la tournée des puits voisins où chacun des parents de la future mariée, qui a reçu une partie de la compensation matrimoniale, lui remet un animal à l'intention du marié. Les animaux ainsi rassemblés forment un petit troupeau de bovins et de chameaux qui peut atteindre 25 à 30 têtes. Le père de la mariée les ramène à son campement.

La nouvelle de la date du prochain mariage se répand rapidement aux alentours, notamment grâce aux jeunes gens du campement du marié qui se chargent de la colporter. Le mariage en effet attire une foule nombreuse. Tous les parents proches ou lointains du futur couple viennent à cette fête, et la jeunesse est tout particulièrement intéressée. Les jeunes gens ne ratent pas un mariage car c'est, disent-ils, l'occasion de rencontrer beaucoup de jolies filles.

Trois ou quatre jours avant la date fixée pour la cérémonie, quelques femmes mariées du campement du garçon, proches parentes de celui-ci

La cérémonie du premier mariage

(par exemple sa mère et ses soeurs, si elles sont mariées, ou ses tantes paternelles ou maternelles) apportent les nattes de la tente nuptiale et les éléments de l'armature au campement de la future épouse. Elles viennent à quatre ou cinq, ou davantage, mais leur arrivée ne fait l'objet d'aucune manifestation particulière. La tente nuptiale n'est sera montée que le matin même du mariage. Pendant ce temps, les invités venus de loin se rapprochent du campement, apportant avec eux le cas échéant un tambour (*nağara*) pour les danses qui auront lieu. Mais s'ils arrivent trop tôt, ils camperont dans une cuvette (*kwaan*) voisine ou à un puits peul des environs, car il ne saurait être question qu'ils viennent dans le campement avant le jour dit. La veille ou l'avant veille de la cérémonie, chaque femme a refait sa coiffure, chaque homme s'est rasé de près et a lavé ses vêtements, s'il n'en a pas de neufs à arborer pour la circonstance.

C'est la veille du mariage également que chacun, dans le campement, fait un cadeau au père de la mariée. C'est l'occasion, pour ceux qui le peuvent, « de crâner un peu ». Ainsi le Chef de Poste de Tasker, venu pour la circonstance, donna en 1972 au père d'une mariée, homme d'une riche famille, un superbe tapis libyen (*kelim*) et un coussin de cuir touareg finement travaillé. Ces cadeaux d'une somptuosité exceptionnelle suscitèrent de longs youyous chez les femmes assemblées.

Ce même jour ou le lendemain, la future mariée est mise à l'écart. La personne qui la prend en charge et s'occupe d'elle pendant toute la cérémonie est une femme appelée la *cannara*⁸⁷, choisie pour diverses qualités considérées de bon augure :

- elle est mariée mais pas trop âgée ;
- elle est la première épouse de son mari ;
- elle n'a jamais été répudiée ;
- sa famille est riche ;
- elle a plusieurs enfants (quatre ou cinq par exemple) ;
- elle n'est pas querelleuse.

87. Chapelle orthographie ce terme *kyandara*. Les deux mariés d'après lui ont chacun leur *kyandara*, qui sont les « garçon et fille d'honneur » (Chapelle, 1957, pp. 279 et 281). Chez les Toubou de l'Ayèr, dont les coutumes sont celles du groupe prédominant des Daza Kéşerda il ne semble pas que le marié ait son *cannara* à moins qu'il ne s'agisse du personnage appelé « son chien » (*kidi sen* ; de *kidi*, le chien ; et *sen*, son) (voir plus loin).

Ch. Le Cœur au Tibesti a noté le terme *camara* ou *candara*, qui selon lui désigne les garçons ou filles d'honneur dont le rôle se limite à faire le ménage des mariés pendant la noce (Le Cœur, 1950, p. 82).

La *cannara* emmène la future mariée dans sa propre tente et la cache dans son réduit « à l'est du *lahar* ». Là, elle lui retire tous ses vieux vêtements qu'elle garde pour elle-même, et tous ses bijoux : bracelets, colliers de perles, bagues, anneau de nez et même les épingles à nourrice dont elle décorait ses trois nattes médianes. Elle lui fait passer les vêtements neufs apportés par les parents du fiancé et lui cache la tête avec un pan de ces vêtements. Enfin, elle la fait se coucher à cet endroit sur un petit *kofur* (*kofur cey*). A toutes ces opérations, la future mariée oppose une résistance de principe et la *cannara* doit la contraindre, par la force éventuellement. Ce faisant, la *cannara* ne cesse de réciter un passage du Coran, le *kurušu* ⁸⁸. La mariée, à l'écart des yeux de tous, ne bouge plus de cette cachette jusqu'à ce que la *cannara* revienne la chercher le surlendemain pour la conduire à la tente nuptiale (voir plus bas). C'est le lendemain que commence la cérémonie à proprement parler.

La cérémonie

Je décrirai ici une cérémonie dont j'ai eu l'occasion d'observer tous les détails. Elle eut lieu à Droua à partir du 2 juillet 1972. Ce mariage, qui alliait deux familles riches, était un peu plus somptueux que la moyenne.

Le premier jour (2 juillet 1972)

Dès le matin, on procède à la construction de la tente nuptiale. De très bonne heure, les éléments qui constituent la tente nuptiale (nattes, armature, ustensiles de cuisine, *kulofu*, *lahar* et *yirumpu*) sont rassemblés sur l'emplacement choisi pour construire la tente, un peu à l'écart de celle des parents de la mariée. Un *maallem* confectionne des boulettes de farine de mil et de sucre qu'il met dans un bol. Puis il prend le Coran et, suivi de la *cannara* qui porte dans la main gauche deux vans de mil l'un sur l'autre et qui, dans la droite, traîne l'un des poteaux de la tente nuptiale, il fait trois fois le tour de ce matériel dans le sens des aiguilles d'une montre. Tous deux en cheminant récitent un passage du Coran, le *kurušu*. Après ces trois tours, le *maallem* prononce la *fatiha* puis s'en va. Une femme lui porte un des vans, qui contient quatre mesures de mil à son intention. La *cannara* distribue les boulettes de mil sucré aux quelques enfants qui se trouvent là, et rassemble le reste en une boule plus grosse qu'elle garde pour elle-même. Le deuxième van, qui porte lui aussi quatre mesures de mil, est pour elle également.

88. Non identifié.

La cérémonie du premier mariage

La *cannara* plante alors le premier poteau de la tente nuptiale, celui du coin sud-est de la tente, selon un rite particulier. Elle utilise pour cela le poteau qu'elle a traîné derrière elle. Avec ce poteau elle frappe, comme d'habitude, le sol dur en surface, et met le sable qu'elle creuse dans une cuvette blanche en émail, une des cuvettes qui décoreront le *yirumpu* de la tente nuptiale. Pour une tente ordinaire, tous les poteaux peuvent être plantés simultanément et le sable retiré des trous n'est pas mis dans une cuvette mais simplement laissé sur le sol à côté. Quand le trou est assez profond (30 à 40 cm), la *cannara* place au fond une vieille pierre de meule. Une autre pierre conviendrait, mais c'est ici le seul genre de pierre disponible, dans ce pays où il n'y a que du sable et un peu d'argile. La *cannara* pose ensuite le poteau sur la pierre et glisse à sa base un bouquet de palmes de doum. Puis elle demande à un enfant de lui apporter une louche de lait et de beurre qu'elle verse sur le doum et sur le poteau. Elle rebouche le trou avec le sable de la cuvette, fixant ainsi le poteau.



26. Intérieur de la tente nuptiale

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

Les femmes du campement arrivent alors pour creuser les autres trous et monter la tente, ce qui est fait assez rapidement. Un *yirumpu* neuf est installé, encadré du *lahar* de cauris, et une trentaine de cuvettes blanches y sont suspendues en rangs horizontaux (photo 26). Il n'y a pas de lit. La période chaude de la journée se passe sans événement particulier. Les vieilles femmes du campement ont investi la tente nuptiale où elles bavardent en buvant le thé, comme le font de leur côté les femmes plus jeunes dans la tente de la mère de la mariée, et du leur les hommes dans un abri de paille (*donko*) construit spécialement pour la circonstance.

En fin d'après-midi, les invités arrivent, par petits groupes de dix ou quinze, de tous les coins de l'horizon : les uns à dos de chameau, les autres à cheval, ceux des campements les plus proches à pied. Un coup de feu tiré en l'air annonce éventuellement, à distance, leur venue. Les vieilles femmes disparaissent de la tente nuptiale auprès de laquelle se rassemblent les jeunes filles et les jeunes femmes, qui ont revêtu leurs plus beaux atours. Elle saluent de perçants youyous les jeunes gens non mariés (*falagana*), qui arrivent par groupes à dos de chameaux. Ils se précipitent tour à tour, à bride abattue, sur la tente nuptiale dont ils font le tour en l'ébranlant au passage, obligeant les femmes à s'abriter à l'intérieur. Puis ils font baraquier leurs chameaux du côté ouest, placent leurs selles les unes sur les autres le long de la tente, et s'installent à l'intérieur pour boire le thé. Dehors, un *èzè kiride*, « forgeron à tambour » invité pour la circonstance, frappe son instrument au son duquel les jeunes filles et les jeunes femmes exécutent en cercle diverses danses. Le tambour du forgeron est de temps à autre relayé par le tambour de chef (*naɣara*) qui est frappé par les jeunes garçons et filles du lieu. Une danse particulièrement spectaculaire est exécutée lors des mariages, le *teɣile* (photo 27). Voici en quoi elle consiste. Un groupe de jeunes gens à dos de chameau se constitue à une centaine de mètres des femmes. Celles-ci s'avancent dans leur direction en dansant le *teɣile*. Chaque pied est avancé alternativement d'un pas sauté, tandis que les bras sont balancés en avant tour à tour, tenant les pans du vêtement ou un châle d'étoffe posé sur les épaules. Les garçons, un à un ou deux par deux, lancent leurs montures à toute vitesse en direction des danseuses. Ils doivent s'arrêter net le plus près possible d'elles, ce qui bien entendu comporte un certain risque et suppose une certaine habileté. Les femmes, mêmes frôlées par ces animaux, ne laissent percevoir aucune émotion. Il arrive aussi qu'un groupe de garçons à dos de chameau s'amuse avec leurs montures à coincer les danseuses, les obligeant à se serrer les unes contre les autres. Si celles-ci affectent de rester impassibles, quelques protestations s'élèveront pourtant si les jeunes gens ne

La cérémonie du premier mariage



27. Mariage daza : la danse du *tepile*

cessent pas assez tôt cette taquinerie. Jusqu'à la nuit tombée et plus tard encore, un tambour ou l'autre est frappé et les danses continuent. Garçons et filles dansent ensemble en cercle, généralement les uns en face des autres, à petits pas mesurés et mouvements discrets qui font à peine osciller les nattes des jeunes filles et onduler leurs vêtements. Ces danses ont à la fois beaucoup de sobriété et d'élégance.

Pendant ce temps, tous les arrivants se sont répartis par sexe, par âge et parfois par village pour occuper toutes les tentes du campement, s'installant de préférence chez des parents proches. Les jeunes couples hébergent des jeunes gens, les vieilles des femmes de leur âge, les vieux couples des vieillards, etc. et le domestique des Aza et des Peul. Au total le nombre d'invités par tente se répartit comme suit :

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

tentes	hommes	femmes	jeunes filles	jeunes gens
1	24			
2	23			
3	20			
4	19			
5	10			
6	10	1		
7	9			
8	7	1		
9	6			
10	6	2		
11	5	2		
12	4			
13		1		
14		3		
15		25		
16		12		
17		10		
18		5		
19		5	3	
20		3	4	
21		3		30
22				25
23				8
24				8
23 tentes et 1 abri	143 hommes	73 femmes	7 jeunes filles	71 jeunes gens
soit 294 invités				

63. Répartition des invités dans le campement

Le nombre des invités, près de 300, est considérable. Si on lui ajoute les habitants du campement, ce sont plus de 350 personnes qui se trouvent donc réunies. Parmi les hôtes, les hommes mariés sont de loin les plus nombreux (143), les femmes mariées sont moitié moins nombreuses (73) ; les jeunes gens sont aussi nombreux qu'elles et les jeunes filles sont nettement minoritaires (7). Ceci tient à plusieurs faits. Les jeunes filles comptées dans le tableau ne sont que celles qui ont été hébergées sous une tente du campement. Elles sont peu nombreuses parce que celles des campements éloignés ne viennent pas à la cérémonie : elles restent chez elles pour abreuver et traire les vaches,

La cérémonie du premier mariage

s'occuper de leurs frères et soeurs en bas âge et garder la tente. Seules les jeunes filles du campement de la mariée et celles des campements proches peuvent participer aux réjouissances. Encore ne viennent-elles que la nuit tombée, après la traite des vaches. Elles ne sont hébergées par personne car elles retournent chez elles quand les danses ont cessé. Pour cette raison, le nombre de jeunes filles en réalité présentes est supérieur à celui qui apparaît sur le tableau, tout en restant nettement inférieur à celui des jeunes gens, qui ne sont pas liés par les mêmes contraintes domestiques. C'est la même raison qui explique le déséquilibre entre le nombre des hommes et des femmes mariés. Beaucoup de femmes mariées, si elles n'ont aucune aide qui puisse les remplacer pour quelques jours à la traite des vaches, sont contraintes de rester chez elles. Les hommes au contraire n'ont pas ce problème, leurs épouses sont là pour s'occuper des animaux, et les chameaux peuvent rester quelques jours sans surveillance, d'autant plus qu'à la saison des pluies ils n'ont pas à aller loin pour rechercher des pâturages.

Tous ces invités, qui ne repartiront que le surlendemain matin (et les derniers le surlendemain soir) doivent être dignement régelés. C'est pourquoi dans la soirée et le lendemain, des plats de mil sont préparés dans chaque foyer, sauf dans la tente nuptiale où l'on se contente de préparer le thé : le plat de mil y sera apporté depuis la tente de la mère de la mariée. Les théières sont sur le feu toute la journée ; *cakentigi*, dit-on en langue daza, ce qui pourrait se traduire « ils font thé sur thé » ou bien « à peine un thé terminé qu'on en recommence un autre ». Pour honorer tous ces hôtes, 12 chèvres sont égorgées, dont 3 par le père de la mariée. Les autres sont offertes par ses voisins et proches parents qui en procurent chacun une. Les meilleurs morceaux en sont grillés, les autres bouillis.

Quand le repas est terminé, bien après le coucher du soleil, on conduit le marié à la tente nuptiale. Celui-ci, qui était arrivé en fin d'après-midi avec les autres jeunes gens de son âge, n'est pas descendu comme eux à la tente nuptiale et n'a pas pris part aux divertissements. Il est allé discrètement chez un de ses parents, dans le campement, d'où il n'a pas bougé depuis. Bien enveloppé dans ses vêtements neufs d'un blanc éclatant, il porte son turban (*loodun*) de manière à ne laisser paraître que les yeux et, par surcroît de discrétion, il cache son regard derrière des lunettes sombres. Il ne parle pratiquement pas. Vers 10 h du soir, un cheval (quelquefois c'est un chameau) est conduit devant la tente où le marié se trouve, sur lequel on lui demande de monter. Un *maallem*, qui porte ou non le Coran, le mène sur cette monture vers la tente nuptiale. Quelques parentes du marié, ses tantes paternelles ou maternelles par exemple,

l'escortent en chemin en chantant ses louanges. Quand le groupe arrive à la tente nuptiale, on s'aperçoit qu'on a oublié quelque chose : il fallait mettre en croupe derrière le marié un enfant dont les deux parents sont vivants, et dont la présence doit lui attirer la bonne fortune ⁸⁹. On cherche aussitôt parmi les garçons et les fillettes qui se trouvent là un enfant qui fasse l'affaire. Le choix s'arrête sur une fillette d'une dizaine d'années qui est aussitôt montée en croupe derrière le marié. Le *maallem* conduit le cheval trois fois autour de la tente nuptiale, à partir du nord, dans le sens contraire des aiguilles d'une montre, au milieu d'une ribambelle d'enfants et accompagné des parentes du marié qui chantent ses louanges. Après le troisième tour, le cheval est arrêté devant la tente nuptiale. Une natte de sol neuve en est sortie sur laquelle le marié s'installe : il ne doit pas poser le pied à terre. Beaucoup de monde se trouve là, en particulier tous les camarades du jeune homme. On attend longtemps les *maallaa* qui doivent venir « attacher le mariage ». Pendant ce temps, la musique et les danses se poursuivent à une cinquantaine de mètres de la tente nuptiale.

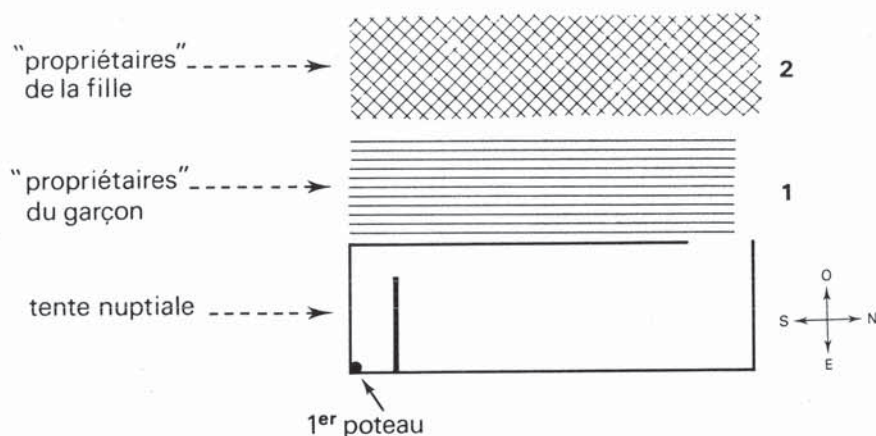
Ce n'est que beaucoup plus tard dans la nuit, vers 2 ou 3 h du matin, que le mariage est « attaché ». L'expression utilisée est *nige dintigi*, « ils attachent le mariage » (de *nige*, « le mariage » ⁹⁰ ; et *dintigi*, « ils attachent »). Le verbe employé a le sens d'attacher ou de nouer, comme lorsqu'on noue une corde. C'est bien l'image d'une corde que l'on attache, celle de la mariée, qui est évoquée par cette expression, car la même image se retrouve, de manière plus directe encore, dans d'autres expressions (voir p. 150). Cette partie de la cérémonie est exclusivement masculine. Tous les hommes présents dans le campement se rassemblent auprès de la tente nuptiale, jeunes et vieux, mariés ou non (photo 28). Une longue natte du type qui recouvre les tentes est déroulée parallèlement à la tente nuptiale, à quelques mètres d'elle, sur le côté ouest. Les « propriétaires de la fille », *dowé mogura* (de *dowé*, la fille ; et *mogura*, pl. de *moguru*, les propriétaires) c'est-à-dire ses parents, y prennent place tandis que les « propriétaires du garçon », *kallé mogura* (de *kallé*, le jeune homme ; et *mogura*, les propriétaires) leur font vis-à-vis, s'asseyant sur une ou des nattes disposées le long de la tente, contre laquelle certains d'entre eux s'adossent. Le marié dans ses vêtements neufs, toujours soigneusement caché sous un turban et derrière ses

89. D'après Chapelle, « cet écuyer porte-bonheur est chargé de détourner par sa présence le mauvais génie qui pourrait assaillir l'homme par-derrière » (1957, p. 279).

90. Le terme *nige* correspond à l'arabe *nikāh*.

La cérémonie du premier mariage

lunettes sombres, est assis au milieu d'eux. La disposition des deux groupes est donc la suivante :



64. Disposition des deux groupes de parents au moment où le mariage est « attaché »

Au nom de leur groupe, deux parents paternels de la fille demandent à deux parents paternels du garçon, désignés pour la circonstance (en l'occurrence son frère et un oncle paternel) :

« Que donnez-vous en douaire (*sadag*) ? »

– Une chamelle et son petit, plus une chamelle pleine et une vache pleine... » répondent les deux autres.

Il s'agit donc d'un douaire fort important, puisque d'ordinaire 1 ou 2 animaux suffisent. Ils donnent la description de ces animaux, pour lever toute ambiguïté.

Ce point étant réglé, on s'enquiert si le « responsable du mariage », *nige moguru* (de *nige*, le mariage ; et *moguru*, le responsable, le propriétaire) a bien reçu les 5 000 francs CFA qui lui reviennent. Ce personnage a pour rôle, par la suite, d'intervenir si le couple se dispute afin d'éviter le divorce dans la mesure du possible. C'est toujours, pour un premier mariage, un homme du clan de la mariée. Pour un mariage secondaire, un parent maternel peut convenir. Son degré de parenté avec la mariée de préférence n'est pas trop proche. Le 5^e ou 7^e degré de parenté sont appropriés. Pour un mariage secondaire au contraire, le degré de parenté du « responsable du mariage » avec la mariée est indifférent ; même le frère de la femme peut jouer ce rôle. Il est préférable enfin que cet homme soit d'âge mûr. Il est en tout cas nécessaire qu'il ait au moins



28. Mariage daza : les hommes « attachent le mariage »

30 ou 35 ans. La somme qu'il reçoit le jour de la cérémonie est indispensable à la validation du mariage. En principe cette somme se monte à 5 000 francs CFA. Elle peut être remplacée par un animal (un chameau de cinq ans dans un cas, un veau d'un an dans un autre) ou par un autre don, un sac de sucre de 50 kg par exemple. Pour un mariage secondaire, le « responsable du mariage » perçoit généralement une somme moindre : 1 000 à 2 000 francs CFA suffisent alors. Dans le mariage décrit ici, le *nige moguru* était un homme âgé, parent de la mariée en ligne patrilinéaire au 7^e degré. La somme qu'il reçoit comme l'annonce publique des animaux qui seront donnés en douaire constituant, avec la prière qui s'ensuit, les trois conditions indispensables à la validation du mariage.

Les deux premières conditions étant remplies, on commence la prière. Longuement, le plus savant des vieux *maallaa* en présence lit des versets du Coran, dans le silence général. Ensuite, tous en chœur prononcent la *fatiha*, trois fois de suite. La séance est terminée. C'est un homme qui n'a jamais divorcé et qui, depuis de nombreuses années, vit en bonne intelligence avec sa femme qui, le premier, se lève, imité par les autres. Chacun rentre chez soi ou dans sa tente d'accueil pour se coucher. Le

La cérémonie du premier mariage

marié, qui assistait à la scène au milieu des siens, entre dans la tente nuptiale où il dormira en compagnie de quelques camarades.

Le deuxième jour (3 juillet 1972)

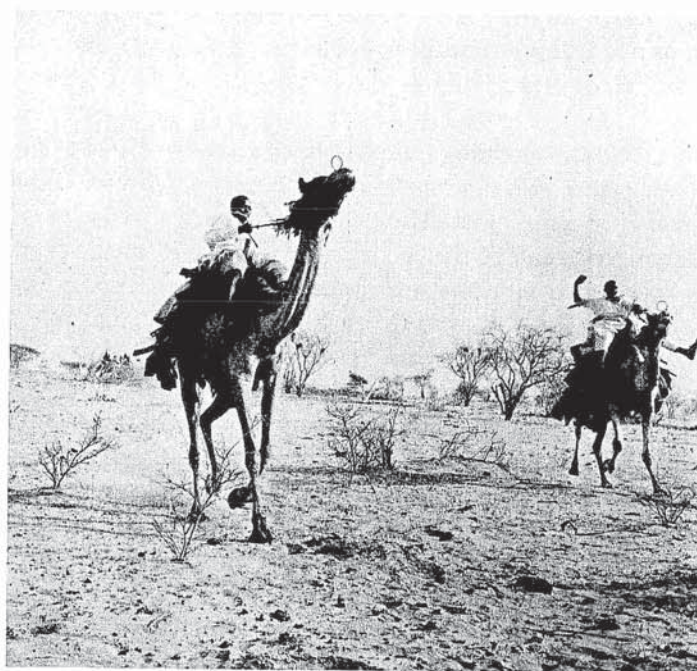
Le lendemain matin, on prépare à nouveau de la nourriture ; le père de la mariée égorge un veau de deux ans qu'un esclave dépèce, devant la tente nuptiale. Pendant ce temps, les divertissements des jeunes continuent. Des courses de chevaux et de chameaux sont organisées. Les concurrents, deux par deux, prennent le départ et lancent leurs montures à bride abattue sur cent ou deux cents mètres. Les courses de chameaux sont particulièrement spectaculaires (photo 29). On reprend le *tepile* (voir plus haut) et les autres danses que les femmes exécutent en chantant ou au son du tambour du forgeron. Le marié, qui a relevé le bord de la tente nuptiale, observe le tout de loin, tandis qu'un camarade auprès de lui joue du luth (*cegeni*). Sur ces notes qui paraissent monotones à une oreille non initiée, les auditeurs reconnaissent des paroles qui vantent les beautés de telle jeune fille et la richesse de son père.

Vers 2 h de l'après-midi, en pleine chaleur, le père de la mariée rassemble non loin des tentes les vaches qu'il était allé chercher quelques jours plus tôt chez ses parents des campements alentour. Ces animaux donnés au marié sont montrés à tous. Quelques youyous de femmes et quelques coups de tambour du forgeron rassemblent vite une foule nombreuse d'hommes et de femmes autour du père de la mariée qui est à cheval, ainsi que quatre de ses proches parents. L'un d'entre eux, désignant tour à tour chacun des animaux assemblés dit : « Telle vache », et il en donne le nom et les caractéristiques pour que chacun voie bien de quel animal il s'agit, « c'est Untel qui l'a donnée ». Chaque annonce suscite les youyous enthousiastes des femmes, une rafale de tambour du forgeron, des cris d'approbation : « Bien dit ! » (*jele nom*, mot à mot « ta raison », c'est-à-dire « tu as raison », de *jele*, la raison ; et *nom*, possessif) et « Bravo ! » (*wuše ! wuše !*). Les femmes manifestent leur joie beaucoup plus bruyamment que les hommes. Elles crient leur approbation en tapant du pied, esquissent des pas de danse et chantent les louanges des généreux donateurs. Ces signes d'allégresse sont le fait de tous. Une femme âgée d'habitude ne chante jamais en public, mais à cette occasion, même une très vieille femme entonne elle aussi, pour un bref moment, son chant. Quand les onze bovins ont été montrés tour à tour et dûment approuvés, la foule ne tarde pas à se disperser, à cause de la chaleur. Tous retournent sous les tentes où la bombance continue, ainsi que les tournées de thé. Dès que le soleil a un peu baissé, le tambour (*nanjara*) est tapé à nouveau. Les jeunes reprennent leurs danses et leurs

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

jeux pendant que les *maallaa* font la prière du début de l'après-midi (*oddor*) dans la tente nuptiale.

Vers la fin du jour, ce sont les chameaux offerts au marié par les parents de la jeune fille qui, à leur tour, sont rassemblés et exposés à l'attention du public. Le processus est le même que pour les vaches : la foule se presse autour de quelques cavaliers, le même homme désigne tour à tour les animaux et leurs donateurs, et chaque don est applaudi par les youyous, les cris et les chants des femmes, tandis que les hommes brandissent en l'air leur fouet, leur sabre ou leur fusil, à défaut leur poing. Cette fois les animaux rassemblés sont plus nombreux. Il y en a vingt : huit chamelles, sept chameaux et cinq chamelons. Ce sont donc au total trente et un animaux que le jeune marié reçoit ici en *conofora* des parents paternels et maternels de sa future épouse. Ensuite, les divertissements reprennent : courses de chameaux et de chevaux, qui soulèvent une forte poussière. Quelques personnes pressées s'appêtent à repartir le soir même. Pourtant la cérémonie n'est pas terminée : la mariée, quant à elle, est toujours cachée dans la tente de sa *cannara*, dans le réduit derrière le lit.



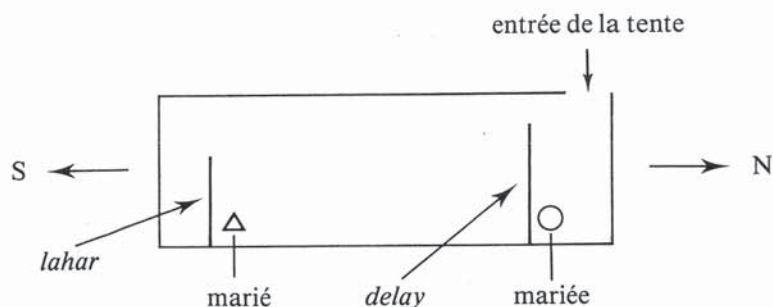
29. Mariage aza : courses de chameaux

La cérémonie du premier mariage

Au coucher du soleil, on procède à son transport vers la tente nuptiale. Ce point de la cérémonie est exclusivement féminin. Les femmes et les jeunes filles réajustent leurs toilettes, se maquillent et se parfument de nouveau, puis se rendent auprès de la tente où se cache la mariée. La *cannara* tire celle-ci de force du réduit où elle l'avait abritée des regards. Comme dans les opérations précédentes, la jeune fille oppose une certaine résistance à ce qu'on lui fait faire. Devant sa tente, la *cannara* a étalé le grand *kofur* neuf qui recouvrira le lit de la jeune mariée. Elle fait coucher la jeune fille dessus en chien de fusil. Celle-ci cache sa tête d'un revers de son vêtement. On la recouvre entièrement d'un tapis en peau de chèvre (*delay*). Au milieu de la troupe des femmes assemblées, trois ou quatre jeunes femmes et jeunes filles, parentes de la mariée, font alors trois fois le tour du *kofur* où repose la mariée, dans le sens contraire aux aiguilles d'une montre, en tapant des mains et en chantant une chanson particulière à la circonstance, appelée le *kaarè*. L'une des femmes chante seule les paroles du *kaarè* en improvisant à mesure sur la base de formules plus ou moins stéréotypées, comme dans tout chant daza, et toutes ensemble reprennent le refrain, constitué par le seul mot *kaarè* répété à la fin de chaque vers. La chanson commence ainsi :

Do (wa) Kaarè gwonta Kaarè
(les filles) le *Kaarè* chantons-le, le *Kaarè*
Kaarè nigeru kaarè
le *Kaarè* du mariage, le *Kaarè*
etc.

Cette chanson est chantée pendant tout le transport de la mariée. Après avoir fait trois fois le tour du *kofur*, ces quelques femmes le soulèvent, portant ainsi la mariée au-dessus de leurs têtes, et se dirigent vers la tente nuptiale. Par deux fois en cours de route, elles déposent leur fardeau à terre et tournent autour en chantant et en tapant des mains. Arrivées à l'entrée de la tente nuptiale, elles déposent une troisième fois la mariée et la font pénétrer sous la tente où elle s'installe côté nord. Le marié se trouve au fond de la tente au sud, près du *lahar*. Les femmes immédiatement aménagent une cloison à l'intérieur de la tente nuptiale, afin de cacher la jeune fille aux regards de son futur époux : elles suspendent verticalement le *delay* qui recouvrait la mariée, formant ainsi un compartiment réduit pour celle-ci.



65. La tente nuptiale

La *cannara* sur ces entrefaits a apporté, de la tente de la mère de la jeune fille, un petit *kofur* sur lequel cette dernière s'assied. La plupart des femmes repartent alors, tandis que quelques camarades de la mariée lui tiennent compagnie. Celle-ci, assise sur son petit *kofur*, se « cache la tête ». L'expression employée, *daho jakeŋi*, « elle cache sa tête » (de *daho*, la tête ; et *jakeŋi*, elle cache, elle recouvre) est celle qui décrit les relations d'évitement (voir chapitre suivant). La mariée a donc entièrement caché son visage et ses cheveux. Elle ne bouge ni ne dit mot. Son futur époux, par contre, parle librement avec ses compagnons. Des taquineries ont lieu entre filles et garçons. Quelques fillettes et jeunes femmes s'amusent à dérober les chaussures et les couvre-chefs des garçons, ainsi que les théières si elles le peuvent, pour les emporter en brousse et les cacher dans un trou qu'elles y ont creusé. Le marié, cependant, fait à ses compagnons une distribution de thé et de sucre qu'il prend dans une cantine située à sa tête, près du *lahar*.

Plusieurs informatrices m'ont signalé un rite qui s'effectuait au moment où la mariée entre dans la tente nuptiale. Il a été abandonné, semble-t-il, depuis peu. Ce rite est le suivant. Quand la mariée pénètre sous la tente nuptiale, les compagnons du jeune marié tentent de l'attirer du côté sud de la tente, où se trouve son futur époux. Les jeunes femmes et jeunes filles au contraire s'efforcent de la retenir du côté nord et une bagarre a lieu entre les deux sexes, à l'intérieur de la tente nuptiale. Bientôt l'un des garçons réussit à entraîner la mariée auprès du jeune homme qui cherche à lui serrer la main droite. Mais dans cette main, elle tient plusieurs épines ou épingles à nourrice avec lesquelles elle tente de piquer le marié. Quand les camarades du garçon ont enfin réussi à lui retirer ces épines ou épingles de la main, les mariés se serrent la main droite. Ils se tiennent face à face, les paumes de leur main droite l'une contre l'autre, doigts entrecroisés. Par terre une femme a posé un petit pot de terre cuite (*kodordow*) contenant des braises sur lesquelles brûle

La cérémonie du premier mariage

un parfum. La fumée qui monte parfume les mains jointes des époux, sur lesquelles est versé un mélange de beurre fondu parfumé (*mpi taapera*, voir plus loin) et de lait caillé (*î lu*). La *cannara* prend alors deux bracelets d'argent (*tèša*) qu'elle fait tinter en les frappant l'un contre l'autre tout près des mains jointes des époux. Les jeunes gens ensuite soulèvent de terre le marié, tandis que les jeunes filles et jeunes femmes appuient sur les épaules de la mariée pour éviter qu'elle ne soit soulevée elle aussi. Puis chacun retourne de son côté de la tente.

Après le transport de la mariée à la tente nuptiale, les danses reprennent au son du tambour ou accompagnées du chant des jeunes femmes et jeunes filles. En principe, c'est ce soir là que la mariée est parfumée et préparée pour être conduite à son mari qui la déflore dans la nuit. Mais ce soir, tout le monde est fatigué, le parfum nécessaire (*musaoli*) n'a pas été pilé et on reporte cette partie de la cérémonie au lendemain soir. Les futurs époux passent donc la nuit sous la tente nuptiale chacun de leur côté, entourés de leurs camarades respectifs.

Les jours suivants

Le matin, la plupart des invités repartent chez eux ; les autres s'en vont en fin d'après-midi, après la forte chaleur. Le soir les fillettes reprennent leurs malices de la veille : elles subtilisent les théières, verres, chaussures ou turbans des camarades du marié pour les cacher en brousse. Les garçons bien entendu veillent sur ces objets et rossent, ou plutôt menacent de rosser, les fillettes qu'ils pourront prendre sur le fait.

Beaucoup plus tard, tard dans la nuit, on procède à la toilette de la mariée. C'est la *cannara* à nouveau qui préside à cette opération, aidée de trois autres femmes. Tout d'abord elle lui parfume les cheveux. A cette fin, elle a au préalable fait griller l'un des parfums (le *šawe*) sur des braises puis l'a pilé. Elle a mis du beurre fondu (*mpi*) à chauffer dans un petit récipient, auquel elle a ajouté le *šawe* grillé et pilé, et de la gomme (*nugow*). Dans ce mélange, elle a versé un peu de parfum en bouteille (*wordi*). Le beurre parfumé ainsi obtenu est appelé *mpi taapera*. Il est lissé sur les cheveux de la jeune fille qui sont frottés en outre avec de la poudre de *šawe*, non grillé cette fois. Cette façon de parfumer les cheveux n'est pas particulière au mariage. Toutes les femmes daza la pratiquent, chaque fois qu'elles peuvent se procurer les produits nécessaires. Il en est de même de la toilette du corps, qui est massé avec la composition suivante : un autre parfum, le *musaoli*, est pilé, ainsi que trois autres (*labana*, *beši*, *nugow*) en moins grande quantité. La poudre de ces quatre parfums est mélangée à un peu d'eau. On verse

dans cette mixture un peu de parfum en bouteille (*wordi*) et du beurre parfumé (*mpi taapera*).

La *cannara*, de force, retire sa chemise à la jeune fille qui lui résiste. Puis elle prend un peu de parfum précédemment préparé, du bout des doigts et le lui frotte sur le corps. Elle masse ainsi, tour à tour, les bras, le visage, le cou, le dos, la poitrine, les flancs et les jambes. Cette opération est reprise par cinq femmes successives qui, grâce à un massage énergique, font pénétrer ce parfum dans la peau de la jeune fille. Si cette toilette avait été effectuée la veille, c'est sept fois consécutives que la jeune mariée aurait été parfumée, car l'opération est répétée sept jours : le premier jour la mariée est parfumée sept fois, le deuxième jour six fois, le troisième jour cinq fois, etc. jusqu'au septième jour où elle n'est parfumée qu'une fois. Tout ceci se fait en silence et dans le noir, du côté nord de la tente nuptiale, et dure assez longtemps. Puis la *cannara* retire de force la jupe de la mariée dont elle la recouvre entièrement, la taille de la jupe se trouvant au niveau de la tête de la jeune fille. Dans un petit pot de terre cuite (*kodordow*) la *cannara* met des braises et verse dessus quelques pincées de parfum (*sura*). Elle place le pot entre les jambes de la mariée assise. La fumée qui monte du pot parfume ainsi le corps et le vêtement de la jeune fille. Cinq fois de suite on rajoute des parfums sur les braises. Cette opération est donc, elle aussi, effectuée six fois. Comme la précédente, elle doit être faite sept fois le premier jour, six fois le suivant, etc. sept jours de suite. Les femmes présentes profitent de l'occasion pour se parfumer elles aussi les cheveux, le corps et les vêtements avec ce qui reste de produits, après la toilette de la mariée. La *cannara* quant à elle, pour ses divers bons offices, a reçu seize mesures de mil, quatre mesures de parfums (*šawe*, *labana*, *musaoli* et *suru*), dix verres de sucre, cinq verres de thé, une bouteille de beurre fondu et les vêtements que portait la jeune fille avant le mariage.

Après ces longues opérations, la *cannara* et la plupart des femmes rentrent chez elles. Il ne reste, côté nord de la tente, que quelques camarades de la mariée qui passeront la nuit avec elle, tandis que les amis du marié lui tiennent compagnie côté sud. En principe la défloration aurait dû avoir lieu cette nuit-ci, à la fin du troisième jour de la cérémonie. Mais le marié, par pudeur, préfère attendre que les quelques invités qui sont encore là soient repartis. La consommation du mariage attendra donc la nuit suivante.

Le lendemain dans la nuit, la *cannara* entraîne la jeune mariée à l'écart de la tente pour lui prodiguer quelques conseils. Elle lui dit de ne pas se laisser approcher par son mari tant qu'il ne lui a pas donné soit les deux bracelets d'argent (*tèša*), soit les deux chevillères d'argent ciselé

La cérémonie du premier mariage

(*mèra*), bijoux habituels des femmes mariées. Elle la rassure et la tranquillise, puis la conduit du côté sud de la tente nuptiale où elle la fait se coucher sur une natte à côté de celle du marié. Elle dit à ce dernier de tenir la main de sa femme, puis elle s'en va. Celui-ci entre-temps a reçu quelques conseils d'un homme marié appelé « son chien », *kidi sen* (de *kidi*, le chien ; et *sen*, son). Cet homme lui a recommandé notamment de ne pas brusquer la jeune fille, de ne pas la brutaliser. Les époux étant restés seuls dans la tente nuptiale, l'homme donne à la jeune fille les bijoux prévus et la déflore. Celle-ci replie la natte sur laquelle elle se trouvait et l'emporte avec elle côté nord de la tente, où elle passe la fin de la nuit.

Très tôt le matin suivant, avant le lever du jour, le mari s'enfuit de la tente nuptiale. Il va se cacher sous celle d'un parent du campement, par exemple celui qui l'a hébergé au début de la cérémonie. Avant le lever du soleil, une femme vient examiner la natte et, si elle y voit du sang, pousse trois ou sept youyous successifs. La natte n'est pas exposée, contrairement à l'habitude. Le marié ne revient à la tente nuptiale que le soir.

Jusqu'au septième jour du mariage (le premier jour étant celui où il a été « attaché »), les deux époux ne sortent pas de la tente nuptiale sauf, bien entendu, en cas de besoin pressant. Ils passent les journées chacun de leur côté de la tente en compagnie de leurs amis. Côté garçon, on boit le thé, on bavarde et joue du luth. Côté fille, la mariée reste voilée et ne dit mot. Chaque soir elle est parfumée à nouveau, à moins qu'elle n'ait réussi à s'échapper pour la nuit, comme sa pudeur l'y incite.

Après la défloration, la *cannara* défait entièrement la coiffure de la jeune épouse. Les femmes mariées en effet en sont pas coiffées de la même façon que les jeunes filles. Les jeunes filles portent trois nattes médianes (*doba*) partant du front pour rejoindre la nuque, encadrées sur les côtés de fines tresses latérales (*kasara*) tombant verticalement. Chez les femmes mariées au contraire, les nattes médianes sont au nombre de deux, un peu plus épaisses. Quant aux veuves et aux divorcées, elles portent elles aussi, pour un temps, une coiffure distinctive : elles n'ont qu'une seule natte médiane. Toutes les femmes, quel que soit leur statut, se rasent l'avant du crâne à l'aplomb des tempes, ce qui donne beaucoup de hauteur à leur visage. La *cannara* remplace donc les trois nattes médianes des jeunes filles par les deux nattes des femmes mariées. Mais à la place des fines tresses latérales, elle ne fait que trois ou quatre nattes grossières de chaque côté. La coiffure complète de la femme mariée ne sera réalisée que le huitième jour.

Le huitième jour est l'occasion de nouveaux rites. Le matin, le marié quitte la tente nuptiale. Il va de tente en tente saluer tour à tour tous ceux

qui sont là, puis passe le reste de la journée chez un parent dans le campement. Il ne reviendra à la tente nuptiale que le soir. Pendant ce temps, les femmes du campement se rassemblent dans la tente nuptiale. Elles y boivent de « l'eau blanche », *yi cow* (de *yi*, l'eau ; et *cow*, blanc), mélange de farine de mil, de petit lait, d'eau et de sucre et les femmes mariées font le thé. L'une d'elles, particulièrement habile, refait la coiffure de la mariée. Elle défait d'abord les deux nattes médianes (*doba*) qu'elle retresse plus épaisses, en y mêlant du sable pour les alourdir, ainsi que du *šawe* pilé et du beurre parfumé. Puis elle refait une à une toutes les fines nattes latérales (*kasara*) qu'elle enduit elles aussi de sable, de *šawe* et de beurre.

Après cela, la mariée se lave entièrement au savon, puis on lui parfume à nouveau le corps en la massant avec de la poudre de *musaoli* à laquelle on a ajouté un peu de beurre. Ses vêtements sont parfumés comme les jours précédents. Elle est ensuite parée de tous ses bijoux. Elle emprunte ceux de sa mère si tous les siens n'ont pas encore été fabriqués. Au coucher du soleil, elle doit faire trois fois le tour de la tente nuptiale en tenant roulé dans sa main le petit *kofur* sur lequel elle était assise pendant sa réclusion. Lors du mariage décrit ici, la jeune mariée a refusé de faire ces trois tours, parce que tous ses oncles paternels étaient dans le campement et qu'elle ne voulait pas qu'ils la voient. De même elle a refusé de passer de tente en tente comme font certaines mariées. Elles s'arrêtent quelques minutes à chaque tente et reçoivent un petit cadeau : un bol en émail par exemple, ou un peu de thé et de sucre. Par contre elle a accepté de se prêter à un autre rite qui n'offusquait pas sa pudeur. Quand toutes les femmes qui occupaient la tente nuptiale furent retournées chez elles, très vite, elle est allée au puits avec quelques compagnes pour en rapporter un canari (*teliti*) d'eau. Puis, très vite aussi, elle a pris une corde pour rapporter de la brousse un fagot de bois mort. S'il fait déjà trop nuit pour aller chercher du bois, la jeune mariée pilera du mil à la place. On dit que si elle fait vite ces divers travaux, elle les fera vite aussi par la suite. Elle donne ainsi, en quelque sorte, la preuve qu'elle sera une bonne ménagère. Ainsi s'achève la cérémonie du premier mariage. Elle est suivie d'une longue période d'adaptation, qui comporte pour le mari divers désagréments. C'est le *yollumi*, dont nous parlerons dans le chapitre suivant.

Après avoir étudié le déroulement de la cérémonie, voyons comment elle apparaît comme un élément dans un tout cohérent, celui de l'organisation sociale dans son ensemble. Il y a lieu, tout d'abord, de souligner encore l'importance de la cérémonie du mariage en tant qu'événement

La cérémonie du premier mariage

économique. L'exposition, le deuxième jour des noces, des animaux donnés en *conofo* au marié marque l'aboutissement d'un circuit considérable de transferts de bétail. Le douaire lui aussi, quoique plus restreint, constitue un don d'appréciable valeur. Enfin l'accent a été mis, avec force détails, sur tous les achats auxquels se livrent les deux parentèles pour le mariage, et sur tous les biens qui doivent être apportés. Là encore, il s'agit de dépenses et de dons énormes, surtout si on les rapporte à la modestie habituelle du train de vie. L'ampleur des effets économiques du mariage n'est pas fortuite. Elle tient au fait que le mariage constitue, chez les Toubou encore plus qu'ailleurs, le véritable pivot de l'organisation sociale. L'analyse des diverses catégories de bétail et des échanges dont elles sont le fruit, objet d'un chapitre antérieur, avait mis en évidence l'étendue des répercussions économiques du mariage. Celui-ci apparaissait non seulement comme le moteur d'une longue série de dons et contre-dons de bétail, mais encore comme le facteur déterminant la nature des droits exercés sur une grande partie des troupeaux. Il n'est donc pas surprenant que la cérémonie elle-même d'un côté traduise, par certains de ses traits, les échanges qui sont réalisés, et de l'autre soit l'occasion de dépenses majeures. Celles-ci soulignent l'importance sociale de l'événement.

En effet l'importance sociale du premier mariage est, elle aussi, manifeste. A l'échelle générale, nous avons vu que le mariage instaure une longue suite de dons et contre-dons d'animaux, ainsi que de rapports solidaires. La répétition des mariages, en raison de l'enchevêtrement des parentèles, a pour résultat de constituer ces divers réseaux en un système général d'échange de femmes, de bétail et d'entraide, que nous avons appelé en bref « système d'échange général de solidarité ». Un autre effet de ces mariages est, bien entendu, d'entraîner la formation de nouvelles cellules familiales et donc d'assurer la perpétuation de la société. Enfin à l'échelle individuelle, le premier mariage est un événement capital puisqu'il permet le passage au statut d'adulte. Pour le jeune homme comme pour la jeune fille, c'est un changement considérable. Le garçon, une fois marié, cesse de dépendre économiquement et moralement de son père. Il a son propre troupeau qu'il gère à sa guise et peut, après une période transitoire passée auprès des parents de sa femme, s'établir où bon lui semble. Grâce à son épouse, il a l'espoir de devenir bientôt père de famille et d'acquérir ainsi l'autorité que la paternité seule confère à un homme mûr. La jeune fille, quant à elle, n'obtient pas en se mariant la même autonomie que son frère, mais le mariage n'en améliore pas moins de beaucoup son statut. Elle est désormais mieux vêtue, porte des bijoux de valeur et peut dorénavant boire le thé, cette boisson

si prisée des Toubou de l'Ayèr. Mais surtout, elle possède sa propre tente et prend soin d'animaux qu'elle considère comme siens. Sous l'autorité de son époux, elle est la maîtresse de son foyer, et gère la maisonnée quand son mari part en voyage. Plus tard c'est elle qui se chargera de l'éducation de ses enfants jusqu'à 10 ou 12 ans pour les garçons, jusqu'au mariage pour les filles.

Le mariage est donc, à tous égards, un événement de première importance. Il ne joue pas seulement un rôle majeur dans l'organisation sociale ; c'est aussi dans la vie quotidienne un moment très marquant, car la cérémonie du mariage est l'occasion qui rassemble, de loin, les foules les plus nombreuses. En Ayèr chaque campement se compose en moyenne de moins de trente tentes, si espacées les unes des autres qu'il est rarement possible d'en embrasser l'ensemble du regard. Les puits eux-mêmes sont dispersés ; ils sont toujours distants au moins de 10 ou 15 km les uns des autres. L'habitat est donc très disséminé et la densité de population faible. Aussi le rassemblement de 300 à 400 personnes pour deux ou trois jours dans un même campement constitue-t-il, par lui-même, un fait exceptionnel. Aucun autre événement de la vie quotidienne ne rassemble autant de monde. Cette concentration inhabituelle de population n'est d'ailleurs pas sans risque, car elle donne parfois lieu à des règlements de compte. Tel fut le cas lors d'un mariage auquel j'ai assisté en 1972. Un homme avait retrouvé, dans la foule, un garçon qui lui avait volé du bétail plusieurs années auparavant. Aussitôt il dégaina son sabre, blessa le voleur et s'enfuit. Chacun des spectateurs, comme il est de règle, prit immédiatement parti pour son parent. Il y eut quelques solides échanges de coups, et l'on put craindre que l'affaire ne dégénérât en bataille générale. Après un long moment de confusion, chacun heureusement reprit ses esprits et abandonna la lutte par égard pour les hôtes et pour la circonstance qui les avait réunis. Mais cet épisode mit un froid dans l'assistance et les réjouissances habituelles, danses et courses de chameaux, n'eurent pas lieu.

La cérémonie du mariage n'est pas seulement un événement économique et social important, elle se caractérise aussi par la grande richesse de ses rites. Par plusieurs traits elle s'insère dans l'Islam, mais elle comprend aussi de nombreux rites qui n'ont rien d'islamique. Voyons d'abord en quoi elle est conforme à l'Islam. Le Coran lui-même ne contient aucune prescription particulière pour la cérémonie du mariage. Il stipule simplement que le mariage n'est licite que si le douaire est donné à la femme (*Le Coran*, V, 7). Le rite malékite, auquel se rattachent les Toubou de l'Ayèr, est plus précis. *La Risâla* (chap. 32) indique que trois conditions sont indispensables à la validité du

La cérémonie du premier mariage

mariage : la présence du tuteur matrimonial (*wali*) et de deux témoins d'une honorabilité parfaite, ainsi que le don du douaire (*çadâq*) (p. 173). En outre le tuteur matrimonial doit être un parent patrilinéaire (*açab*) de la mariée (p. 175). Il est précisé aussi que « celui qui épouse une vierge... a le droit de rester exclusivement auprès d'elle durant sept jours consécutifs » (p. 187). On constate que sur ces divers points, la cérémonie du mariage décrite plus haut est parfaitement conforme aux règles de l'Islam, tant celles du Coran que du rite malékite (le « propriétaire du mariage » – *nige moguru* – étant en fait le tuteur matrimonial). Mais on peut aussi considérer comme islamiques les coutumes qui, de manière générale, s'observent chez les peuples islamisés. La cérémonie toubou se rapproche à cet égard, par plusieurs traits, de la culture « arabo-islamique ». Si l'on se réfère sur ce point aux descriptions données dans l'*Encyclopédie de l'Islam* (articles *mahr*, *nikāh* et *'urs*), on relève les points de ressemblance suivants :

1. Le nom de la cérémonie (*nige*) est emprunté à l'arabe (*nikāh*).
2. La présence du tuteur, la remise à ce tuteur d'un cadeau (*mahr*) souvent confondu avec le douaire et le don du douaire (*çadāq*) à la femme sont indispensables.
3. Une tente spéciale est construite pour les mariés.
4. La fiancée est généralement conduite par sa mère et par d'autres femmes à la maison du fiancé.
5. Un repas de noces est offert les deux premiers jours mais il n'est pas indispensable le troisième. Y sont admis des invités de toutes conditions, pauvres et riches, et il y a obligation de nourrir tout le monde.
6. Le mariage est un événement public ; la musique y est recommandée.
7. Le jeune époux doit passer sept jours et sept nuits avec sa femme si elle est vierge, trois jours et trois nuits si elle ne l'est pas.

Ceci dit, il y a entre les cérémonies de mariage arabo-islamiques et celle des Toubou de l'Ayèr (conforme aux coutumes des Daza Kéşerda) une grosse différence, qui tient à la localisation de la noce. Elle a lieu dans la tribu de l'homme pour les premières, dans le campement de la mariée pour la seconde. Cette différence, même s'il est difficile d'en proposer une cause précise, n'est vraisemblablement pas fortuite. En effet les règles de mariage dans ces deux types de société sont radicalement opposées. Le mariage arabe se contracte dans la proche parenté, de préférence avec la fille du frère du père, tandis que le mariage toubou au contraire exclut tous les proches parents. De même

c'est le marié qui dans le mariage arabe doit sacrifier un animal (*Encyclopédie de l'Islam*, article '*urs*') alors que chez les Toubou c'est le père de la jeune fille qui fait le sacrifice. En dépit donc des similitudes de forme, il existe entre les mariages arabe et toubou des différences de fond considérables. De plus, la cérémonie du mariage, chez les Toubou de l'Ayèr, s'assortit d'un grand nombre de rites qui, sans être assurément préislamiques, n'ont rien de musulman. Ce sont, pour ne citer que les principaux, le rejet symbolique des femmes qui apportent le mil du mariage, la confection des boules de mil pour chaque femme du campement de la mariée, la plantation du premier poteau de la tente nuptiale, l'épisode des épines et de la jonction des mains des conjoints, le rite final selon lequel la mariée, très vite, doit aller chercher du bois, de l'eau et piler du mil. A ceci s'ajoutent toutes sortes de détails, tels que la résistance de la mariée tout au long du processus auquel elle est soumise, les critères du choix de la *cannara*, la façon dont le marié est conduit à la tente nuptiale. Sans vouloir analyser le sens de chaque geste, remarquons que beaucoup de ces rites expriment une résistance symbolique au changement, tandis que d'autres sont manifestement des rites de fécondité, ou tout simplement des précautions destinées à attirer la bonne fortune sur le jeune couple. Par ailleurs, notons que l'organisation spatiale des faits correspond aux valeurs normalement attribuées aux quatre points cardinaux. Ainsi le marié s'installe-t-il côté sud de la tente nuptiale et son épouse côté nord, de même qu'un fils plante sa tente au sud de celle de son père, une fille au nord. Le sud est masculin, le nord est féminin. Le sud est aîné, le nord est cadet (voir p. 62). L'est, direction de La Mecque, est privilégié par rapport à l'ouest, c'est pourquoi le poteau sud-est de la tente nuptiale est planté le premier.

Un autre aspect marquant du mariage, chez les Toubou de l'Ayèr, est la complémentarité des deux parentèles qui s'exprime tout au long de la cérémonie. Par exemple ce sont les parentes du garçon qui apportent le mil du mariage, tandis que les parentes de la fille dans un premier temps les renvoient symboliquement avant de les accepter dans leur campement. Ce sont des parentes du marié qui l'accompagnent en chantant ses louanges à la tente nuptiale, et de même des parentes de la jeune fille la portent le lendemain vers la tente nuptiale. L'opposition des deux familles est particulièrement manifeste au moment où le mariage est « attaché », le premier soir de la noce. Les « propriétaires de la fille » et les « propriétaires du garçon » sont alors face à face pour négocier les points essentiels de la validation du mariage. La complémentarité des deux parentèles s'observe clairement aussi dans la répartition des achats et des objets à procurer pour la cérémonie. C'est la famille du garçon qui

La cérémonie du premier mariage

fournit à la mariée sa tente et sa vaisselle, attributs féminins par excellence, alors qu'inversement le père de la jeune fille donne au marié son chameau de selle et le nécessaire de voyage, attributs typiquement masculins. La symétrie symbolique de ces deux cadeaux a déjà été soulignée. L'opposition des rôles des deux familles ne s'arrête pas là. C'est la parenté du garçon qui fournit le mil, le thé et le sucre ainsi que les parfums, tandis que les parents de la fille procurent la viande, par le sacrifice de plusieurs animaux. Le mil, apporté par les parentes du garçon, est pilé par celles de la jeune fille. Cette répartition des rôles rappelle les obligations respectives des deux conjoints, puisque c'est l'homme qui doit approvisionner la tente tandis que la femme doit préparer la nourriture. C'est la famille du garçon qui procure les vêtements neufs de la mariée, ce qui évoque un autre devoir de l'époux, celui de vêtir sa femme. C'est de la parenté de la femme que viennent le lit et les objets qui s'y rapportent. Ce don à son tour renvoie à une obligation de la femme, celle d'accepter les rapports conjugaux. En somme, il y a dans le rôle de chaque famille une double symétrie. D'une part les parents du garçon procurent à l'épouse les attributs essentiels de la femme mariée (sa tente et sa vaisselle), et par leurs autres dons font une référence symbolique aux obligations conjugales de l'époux (nourrir et vêtir sa femme). Symétriquement d'autre part, les parents de la jeune fille donnent au marié les attributs essentiels de son sexe (la monture et les objets de voyage), et rappellent par leurs autres dons et actes les obligations de l'épouse (piler le mil et préparer la nourriture, se prêter aux rapports sexuels).

Au sein même des deux groupes de parents, la parenté paternelle ne l'emporte pas sensiblement sur la parenté maternelle. Tous sont également attirés à participer, de même que les voisins et amis. Si le groupe des parents paternels est plus important que celui des parents maternels, ce déséquilibre est davantage le fruit des règles de résidence qu'une affaire de principe. Le seul moment où la parenté paternelle prend véritablement le pas sur la parenté maternelle est celui où le mariage est « attaché ». Ce sont alors des parents paternels du garçon et de la fille qui sont les interlocuteurs de la négociation. Mais ces parents paternels peuvent être parents par les femmes, comme le fils de la soeur du père par exemple. Quant à la parenté agnatique, le seul moment où elle joue un rôle précis est celui du choix du « propriétaire du mariage » (*nige moguru*), qui doit nécessairement appartenir au clan de la mariée. Cette nécessité toutefois disparaît pour un mariage secondaire, où un parent maternel fait aussi bien l'affaire. Or il est écrit dans *La Risâla* (Chap. 32, p. 175) que le tuteur matrimonial doit être un agnat (*açab*).

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

La seule marque de patrilinéarité observable dans la cérémonie pourrait donc bien n'être que le produit de l'influence islamique. Ceci confirme des remarques antérieures, à savoir qu'en dépit de l'existence de clans patrilinéaires, au rôle d'ailleurs limité, les groupes véritablement opérants dans cette société sont les parentèles cognatiques. Le caractère patrilinéaire de la société toubou est très peu marqué. La parenté est essentiellement cognatique. Le mariage ayant pour effet de mettre en rapport deux parentèles distinctes par définition, en raison de la règle de mariage, on pouvait s'attendre à retrouver dans la cérémonie du mariage ces deux parentèles dans des rôles à la fois distincts et complémentaires.

La description de cette cérémonie appelle une dernière remarque. Au fil des rituels qui s'enchaînent, la pudeur est le sentiment qui, peut-être, s'exprime avec le plus de force. La mariée est, pour ainsi dire, absente de sa noce. Quand elle paraît, elle est entièrement cachée aux regards par une couverture ou par ses vêtements. Son rôle, excepté la résistance qu'elle oppose à diverses reprises, est uniquement passif. Elle ne dit pas un mot. Le marié lui aussi, sous son turban et ses amples vêtements, est presque invisible. Il cache son regard derrière des lunettes de soleil. Lorsque les mariés sont dans la tente nuptiale, non seulement ils ne se parlent pas, mais ils sont dissimulés l'un à l'autre par le tapis qui, suspendu verticalement, délimite un petit compartiment féminin au nord de la tente. Ils ne se retrouvent que très tard dans la nuit, lorsque tout le monde sommeille, pour la défloration. Après celle-ci la mariée retourne immédiatement dans le coin aménagé pour elle au nord tandis que son époux s'enfuit jusqu'au lendemain. Bien des détails encore pourraient être cités, où s'exprime la pudeur des conjoints. Cette attitude si flagrante lors de la cérémonie, est aussi celle qui, plus tard, définira les comportements entre alliés.